

Adoption du Compte Administratif 2025 de l'État Spécial du 6^e Arrondissement. (062026011)

EXPOSE DES MOTIFS

I. Approbation du Compte Administratif 2025

Le compte administratif constate les dépenses et les recettes effectivement exécutées par la Mairie du 6^e arrondissement sur une année. Il permet ainsi de contrôler la gestion de l'arrondissement et de vérifier l'exécution du budget voté.

En application des dispositions de l'article L.2121-31, alinéa 1^{er} du CGCT, le Conseil d'arrondissement arrête le compte administratif.

II. Rappel de la procédure d'adoption du Compte Administratif

La procédure d'adoption du compte administratif se décompose en deux phases :

1. Le Conseil d'arrondissement doit d'abord élire un Président ad hoc dont la fonction est de présider, à la place du Maire d'arrondissement, les débats consacrés à l'examen du compte administratif et son vote.
2. Le Conseil d'arrondissement procède au vote du compte administratif qui est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

Le Maire ne doit pas prendre part au vote et doit se retirer de la salle du Conseil au moment du vote.

III. Présentation du Compte Administratif

Vous trouverez ci-après une présentation du compte administratif pour chacune des 3 dotations de l'état spécial agréementée en annexe des documents suivants :

- Définitions des termes utilisés
- Synthèse du compte administratif par dotation et par fonction
- Montant des travaux et matériels commandés par type d'équipement et par dotation

A. Dotation d'Animation Locale (DAL)

La DAL correspond aux dépenses « liées à l'information des habitants de l'arrondissement, à la démocratie et à la vie locales, en particulier aux activités culturelles, et aux interventions motivées par des travaux d'urgence présentant un caractère de dépenses de fonctionnement et liés à la gestion des équipements visés aux articles L. 2511-16 et L. 2511-17 ». Les conseils de quartier disposent de crédits sur cette dotation (3306 € par conseil de quartier).

- Les crédits ouverts s'élevaient en 2025 à 489 715,92 € (- 4.06% par rapport à 2024).
- Les crédits ont été mandatés à hauteur de 83,04% soit 406 679,07 €, en hausse de +41.19% par rapport à 2024, dont 49 850,77 € de rattachements (10,18% des crédits ouverts).

- Les crédits ont été engagés à hauteur de 89,93% soit 440 386.16 €, en hausse par rapport à 2024 (+ 18,09 %).
- Les crédits reportés s'élèvent à 83 036,85 € (16,96% des crédits ouverts). Ils se répartissent ainsi :
 - o 33 707,09 € de restes à réaliser (6,88% des crédits ouverts) ;
 - o 49 329,76 € de reports libres (10.07% des crédits ouverts).

B. Dotation de Gestion Locale (DGL)

La DGL correspond aux dépenses de fonctionnement des équipements de proximité.

- Les crédits ouverts s'élevaient en 2025 à 2 999 382,05 € (en baisse de -16.44 % par rapport à 2024).
- Les crédits ont été mandatés à hauteur de 94,11% soit 2 822 851,14 € (en hausse de +13.02 % par rapport à 2024) dont 21 445,87 € de rattachements (0,72% des crédits ouverts).
- Les crédits ont été engagés à hauteur de 97,85% soit 2 934 862,51 €.
- Les crédits reportés s'élèvent à 176 530,91 € (5,89% des crédits ouverts). Ils se répartissent ainsi :
 - o 112 011,37 € de restes à réaliser (3,73 % des crédits ouverts) ;
 - o 64 519,54 € de reports libres (2.15 % des crédits ouverts).

C. Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement (page 7 du compte administratif annexé au projet de délibération) regroupe les dépenses de la DAL et de la DGL.

- Les crédits ouverts s'élevaient en 2025 à 3 489 097,97 € (en baisse de - 14,86 % par rapport à 2024).
- Les crédits ont été mandatés à hauteur de 92,56 % soit 3 229 530,21 €, dont 71 296,64 € de rattachements (2,04% des crédits ouverts).
- Les crédits ont été engagés à hauteur de 96,74% soit 3 375 248,67 € (contre 72,98% pour le CA 2024).
- Les crédits reportés s'élèvent à 259 567,76 € (7,44% des crédits ouverts). Ils se répartissent ainsi :
 - o 145 718,46 € de restes à réaliser (4,18% des crédits ouverts) ;
 - o 113 849,30 € de reports libres (3,26% des crédits ouverts).

D. Dotation d'Investissement (DI)

La DI permet de financer des travaux et l'achat de matériels durables pour les équipements de l'arrondissement et de l'espace public. Les conseils de quartier disposent de crédits sur cette dotation (à hauteur de 8264 € par conseil de quartier au BP)

- Les crédits ouverts s'élevaient à 391 823,76 € et sont en baisse de - 21,59 % par rapport à 2024.
- Les crédits ont été mandatés à hauteur de 92,37% soit 361 933,53 € ((55 359,73 € pour l'enveloppe des Conseils de Quartier et 306 573,80 € sur celle de la Mairie).
- Les crédits ont été engagés à hauteur de 96,21 % soit 376 971,84 €.
- Les crédits reportés s'élèvent à 29 890,23 € (7,63% des crédits ouverts). Ils se répartissent ainsi :
 - o 15 038,31 € de restes à réaliser (3,84% des crédits ouverts);
 - o 14 851,92 € de reports libres (3.79% des crédits ouverts).

E. Synthèse globale

Les données relatives à l'état spécial dans son ensemble sont les suivantes :

- Les crédits ouverts s'élevaient à 3 880 921,73 €.
- Les crédits ont été mandatés à hauteur de 92,54% soit 3 591 463,74 €, dont 71 296,64 € de rattachements (1,84% des crédits ouverts).
- Les crédits ont été engagés à hauteur de 96,68% soit 3 752 220,51 € (contre 67,97% pour l'exercice 2024).
- Les crédits reportés s'élèvent à 289 457,99 € (7,46% des crédits ouverts). Ils se répartissent ainsi :
 - o 160 756,77 € de restes à réaliser (4,14% des crédits ouverts) ;
 - o 128 701,22 € de reports libres (3,32% des crédits ouverts).

Les crédits reportés feront l'objet d'une prochaine délibération lors du vote du budget supplémentaire 2026.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir délibérer sur l'approbation du Compte Administratif 2025.

